

Première nuit pour cinq mineurs dans la prison d'Orvault

Les cinq premiers occupants de l'établissement pour mineurs d'Orvault sont arrivés hier matin à la Jalière. La semaine prochaine, cinq autres jeunes sont attendus...

Pour la première fois, ils se réveillent ce matin derrière les hauts murs de l'établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM) d'Orvault. Les cinq premiers détenus de cette prison pour jeunes délinquants flambant neuve sont arrivés à 10 h, hier matin, à la Jalière. Ils ont été escortés depuis les quartiers mineurs des maisons d'arrêt de Nantes et d'Angers. Des jeunes gens, tous âgés de 17 ans, mêlés à des affaires d'atteinte aux biens ou aux personnes, mis en cause dans le cadre de procédures criminelles de vol à main armée ou de dossiers instruits en correctionnelle. Un seul d'entre eux a été condamné par la justice. Les quatre autres n'ont pas encore été jugés.

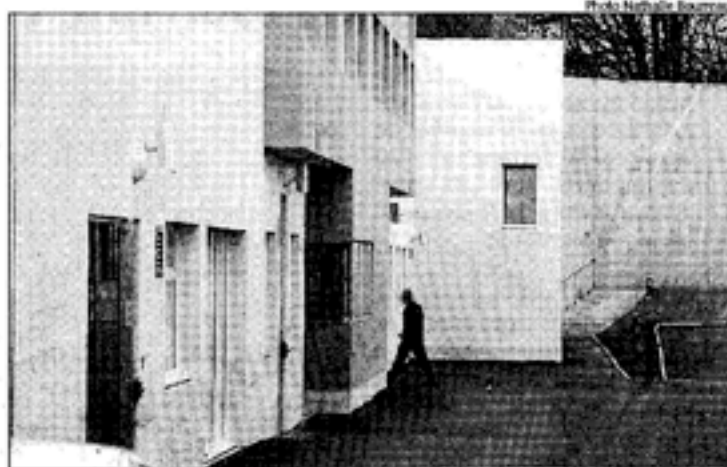
Avec eux, l'EPM d'Orvault, cinquième du genre en France, a vu arriver ses premiers occupants. Ce mardi 5 février, en ce premier jour, chacun a dû prendre ses marques. Les détenus, bien sûr. Les éducateurs de la protection judiciaire de la

jeunesse (PJJ), les personnels de l'administration pénitentiaire et les enseignants aussi.

« On a eu du temps avant l'arrivée des mineurs pour se familiariser avec les lieux », expliquait jeudi dernier, à l'occasion de la cérémonie d'ouverture, un jeune éducateur. « Dans ce projet qui veut mettre l'éducatif au cœur de la prison, deux cultures se rencontrent (celle des éducateurs et des surveillants, ndr). Il ne faut pas qu'il y ait confusion des rôles. Chacun doit apprendre à se connaître et se respecter », ajoutait de son côté une surveillante venue de Fleury-Mérogis. « Pour l'instant, ça se passe bien », indiquait à la veille de l'ouverture un membre de la PJJ.

Cinq nouveaux détenus dès la semaine prochaine

Pour l'heure, 24 éducateurs et 57 personnels pénitentiaires travaillent à l'EPM. Ils seront bientôt plus nombreux (au total, 36 éducateurs ont été recrutés sur la base du volontariat). Les détenus aussi. Dès la semaine



Dans l'établissement pénitentiaire pour mineurs d'Orvault (EPM), à la Jalière, les cinq premiers mineurs sont encadrés par 24 éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et par 57 personnels de l'administration pénitentiaire.

prochaine, cinq autres mineurs, également incarcérés à Nantes et à Angers, intégreront l'établissement. Ils seront cinq de plus la semaine suivante... Et encore cinq de plus la semaine d'après.

À terme, l'EPM d'Orvault pourra recevoir 60 détenus, venus de Basse-Normandie, de Bretagne et des Pays de la Loire. Les quartiers mineurs des maisons d'arrêt de Nantes et Angers, eux, vont fermer.

Première prise de contact

En attendant, hier, aucune

activité ne figurait encore au programme des jeunes détenus. Cette première journée a été placée sous le signe de la « découverte et de la prise de contact ». Des réunions ont notamment été organisées. Mais dès aujourd'hui, le réveil sonnera à 7 h 15 dans les cellules. Début des activités à 8 h 45. À Nantes, 10 mineurs sont actuellement écroués. Au mois de janvier 2008, 724 mineurs étaient détenus en France. Parmi eux, 416 attendant d'être jugés.

Anne-Hélène Dorison

Une pétition pour appeler au boycott de la prison d'Orvault

Depuis quelques jours, une pétition appelant éducateurs, profs, personnels soignants et travailleurs sociaux à refuser de travailler au sein de l'établissement pour mineurs (EPM) d'Orvault circule sur le net. « La place des enfants n'est pas en prison », martèle le manifeste né de l'initiative de l'intersyndicale « Émancipation » Loire-Atlantique, qui fustige « le retour en arrière en matière de traitement de la délinquance des mineurs » et la mise en place d'une politique « fondée sur l'exclusion et la répression ».

Pour l'heure, la pétition rassemble environ 150 signataires.

Pêle-mêle, figurent des éducateurs, des instits, des pys mais aussi un contrôleur de gestion, une assistante sociale, une secrétaire, un magasinier spécialiste des bibliothèques...

« On aurait préféré des solutions éducatives »

En coulisse, un éducateur nantais de la PJJ (Protection judiciaire de la jeunesse) indique qu'il partage en partie l'analyse des pétitionnaires, rappelant : « On aurait préféré que les solutions éducatives soient privilégiées et que l'important investissement financier et humain que représente la création de l'EPM

d'Orvault soit consacré, justement, à des solutions d'insertion et des solutions éducatives ». Reste toutefois un bémol pour ce professionnel de la PJJ : « L'appel à boycotter l'EPM me pose un souci étant donné qu'un certain nombre d'éducateurs n'ont, de fait, pas le choix. Fraîchement diplômés, ils se voient proposer pour seule affectation la prison pour mineurs... »

« Le droit à l'insoumission éducative »

Les rédacteurs de la pétition, eux, revendiquent « le droit à l'insoumission éducative » et notent : « Refuser de travailler en EPM n'est pas délaissier les mineurs

délinquants [...] Il s'agit pour nous de bloquer ce système carcéral pour enfants, en contraignant justice et administration pénitentiaire à faire sortir ces jeunes des EPM comme des quartiers pour mineurs, pour leur permettre de suivre des cours, des formations, des entretiens, des soins, et ne pas les isoler, toujours plus, de la vie en société. »

Le débat, estime-t-on, se pose plus que jamais après le suicide, le week-end dernier, d'un détenu de 16 ans à la prison pour mineurs de Meyzieu (Rhône) et de l'évasion réussie de deux jeunes de l'EPM de Marseille.

Y. G.